



VB/cf - Div n° 6314_04

Paris, le 16 avril 2025

PROGRAMME DE VEILLE 2025 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 27 CONCERNANT MERCIALYS

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2025 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



MERCIALYS

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 29 AVRIL 2025

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 24 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,9% du capital par an par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2025 : I-C-1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 25 : Option de sur allocation (green-shoe)**

Analyse

La résolution 25 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 24 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2025 : I-C-1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).



GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de MERCIALYS

Le conseil d'administration de MERCIALYS comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 70% de membres libre d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Eric Le Gentil	Président Ancien PDG	Non libre d'intérêts	100%	M	64	FR	16	2028	0	1		M	M
	Vincent Ravat	Directeur général	Non libre d'intérêts	100%	M	51	FR	3	2027	1	0			
	Maël Aoustin		Libre d'intérêts	100%	M	44	FR	2	2026	0	1	P		
<input checked="" type="checkbox"/>	Stéphanie Bensimon		Libre d'intérêts	100%	F	48	FR	7	2028	0	1	M		
	Victoire Boissier		Libre d'intérêts	100%	F	57	FR	9	2026	0	1	M	M	M
	Jean-Louis Constanza		Libre d'intérêts	100%	M	63	FR	3	2027	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Elisabeth Cunin- Diéterlé	Durée du mandat	Non libre d'intérêts	100%	F	64	FR	13	2028	0	1		M	M
	Dominique Dudan-Deloché de Noyelle		Libre d'intérêts	100%	F	71	FR	7	2027	0	3		P	P
<input checked="" type="checkbox"/>	Pascale Roque		Libre d'intérêts	100%	F	64	FR	8	2026	0	1	M	M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Arnaud Le Mintier de la Motte- Basse		Libre d'intérêts	Nouveau	M	61	FR	Nouveau	2028	0	1			

2. Spécificités

La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

